

21.10.2008 – 14:59 Uhr

Migros rappelle le produit Actilife Terre de silice en poudre

Zürich (ots) -

Migros et Swissmedic rappellent le produit Actilife Terre de silice en poudre - art. n° 1068.614, boîte de 200 g, prix 11.90 CHF pour cause de dépassement de la teneur tolérée en radionucléides.

Le dépassement de cette tolérance a été constaté lors d'un contrôle par le laboratoire cantonal de Bâle-Ville. Selon Swissmedic, l'institut suisse des produits thérapeutiques et autorité d'admission de ce produit, tout aliment dont un composant dépasse la valeur de tolérance est jugé impropre à la consommation humaine. Swissmedic confirme en outre que, compte tenu des faibles quantités ingérées, ce produit ne constitue pas de danger immédiat pour la santé. Toutefois, par mesure préventive, Migros préfère rappeler ce produit et le retirer de la vente.

Migros prie en conséquence ses clients de ne plus consommer la terre de silice en poudre Actilife et de rapporter la boîte entamée ou non au service clientèle du plus proche magasin Migros. Le prix d'achat de ce produit leur sera intégralement remboursé.

Zurich, le 21 octobre 2008

Migros-Genossenschafts-Bund
Corporate Communications
Limmatstrasse 152
Postfach 1766
CH-8031 Zürich
Zentrale +41 (0)44 277 21 11
Fax +41 (0)44 277 23 33
media@migros.ch
www.migros.ch

Contact:

Joachim Gross, porte-parole Swissmedic, tél 031 322 02 76,
joachim.gross@swissmedic.ch"

Urs Peter Naef, porte-parole FCM, tél. 044 277 2066,
urs-peter.naef@mgb.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100571716> abgerufen werden.